

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 005-220/11/CC

■ Attribution de subventions aux pôles de compétitivité.

DDEAIG 11/6066/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, outre son soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité, participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel.

Présentation des 7 pôles de compétitivité soutenus par Marseille Provence Métropole :

1/ Optitec :

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologie rendue lisible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2000 par l'association Popsud, devenue depuis Pôle de Compétitivité. Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'ambition du pôle est d'être un pôle d'anticipation technologique d'envergure européenne, sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie sur un marché mondial de plus de 150 milliards d'euros, avec un taux de croissance entre 15 et 20 % par an.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national. 176 adhérents sont membres du pôle fin 2010.

Le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 22 % des membres, 35% des effectifs d'emploi de R & D, et 50% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche du territoire.

Il bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme Eurocopter et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité. A ce titre l'Hôtel Technologique 2, dont la Communauté Urbaine assure la maîtrise d'ouvrage avec une livraison prévue pour fin 2011, sera une nouvelle brique essentielle dans le dispositif d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le secteur de l'optique.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

En effet, cet outil associera la pépinière d'entreprises Marseille Innovation qui assurera la mission d'accompagnement des entreprises du secteur optique en création, et le pôle de compétitivité Optitec qui proposera les services de sa plateforme d'innovation en optique adaptative.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...

En 2010, Popsud a poursuivi son travail de fédération de la filière optique. Le pôle « Systèmes complexes d'optique et d'imagerie » a labellisé 52 nouveaux projets collaboratifs. 14 projets concernent des acteurs industriels et académiques de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (8 entreprises et 5 laboratoires). 50% de ces projets ont été labellisés par l'Etat.

Popsud a par ailleurs organisé ou participé à de multiples animations scientifiques et conférences thématiques, dont 5 sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

En 2011, le pôle poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie autour de trois objectifs :

- Anticiper et innover,
- Ouvrir la filière à d'autres domaines et attirer de nouvelles compétences,
- Elargir le pôle au niveau régional et international.

Si la démarche d'accompagnement de projets collaboratifs et de projets innovants reste le cœur de l'activité du pôle, différents événements visant à assurer une animation scientifique seront programmés sur le territoire de Marseille Provence Métropole,.

En 2010, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement du pôle Optique qui implique une entreprise de son territoire.

Le projet RAIL 3T a pour but de développer un système proposant des solutions prédictives de maintenance pour l'infrastructure ferroviaire : diminuer les risques d'accidents dus à des défaillances structurelles du rail. Le projet est financé à hauteur de 100 000 euros par Marseille Provence Métropole.

Le budget prévisionnel de POPsud pour 2011 s'élève à 1 210 000 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Achats	40 000	Subventions	
Achat de matériels, équipements	9 000	Etat	280 000
Achats de fournitures	26 000	Etat Subvention FRED	200 000
Achats de marchandises	5 000	Etat subvention DIRRECTE	80 000
Services extérieurs	98 000	Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	340 000
Sous-traitance générale	14 000	FEDER	200 000
Documentation	3 000	Région PACA	140 000
Locations	16 000	Départements	120 000
Etudes	60 000	CG 13	50 000
Prime d'assurance	5 000	CG 83	30 000
Autres services extérieurs	332 000	CG 06	30 000

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Rémunération intermédiaires et honoraires	30 000	CG 84	10 000
Publicité-Impression-Edition	90 000	Communautés et communes	200 000
Déplacements, missions et réceptions	165 000	MPM	60 000
Frais de postaux et téléphone	40 000	Ville de Marseille	40 000
Services bancaires	7 000	Pays d'Aubagne	15 000
		CPA	35 000
Charges de personnel	520 000	TPM	15 000
Rémunération personnel	360 000	Communauté aggro Montpellier	15 000
Charges salariales	160 000	CANCA	20 000
Autres charges	20 000	Autres subventions CIFRE CUI	20 000
Contributions et valorisations	200 000	Prestations de service	20 000
		Cotisations	30 000
		Contribution et valorisation	200 000
Total	1 210 000	Total	1 210 000

2 / Eurobiomed :

Eurobiomed est le pôle de compétitivité bi-régional Languedoc Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la filière santé/biotechnologies.

La mission du pôle de compétitivité est de contribuer au développement de la filière santé sur les deux régions. Il a pour objectifs de devenir un acteur reconnu pour l'accès aux financements, l'accès aux projets et un référent sur ces régions pour l'animation et la mise en réseau de tous les acteurs de la filière santé.

Sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle Eurobiomed, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos, Immunotech...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la filière santé/biotech, Marseille Provence Métropole développe une offre foncière et immobilière adaptée aux start-ups de biotechnologies sur Luminy.

Environ 30 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- Luminy Biotech I : 1 400 m² shon entièrement occupés
- Bâtiments modulaires : 2 500 m² shon entièrement occupés
- Luminy Biotech II : 3 400 m² shon livré en janvier 2009 pour la pépinière Grand Luminy et 2 entreprises – 500 m² restent vacants)
- Innate Pharma : 2 500 m² shon livré en déc. 2008 (bâtiment ex Icorem)
- Luminy Biotech III : 1 000 m² shon – Démarrage des travaux début 2 010
- Terrains à bâtir : 7 500 m² shon disponibles
(Propriété Ville de Marseille)
- 2 sites à l'étude : 1 800 m² shon dans un bâtiment à réhabiliter
10 000 m² shon sur un terrain de 24 000 m² propriété de l'Université de la Méditerranée.

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares.

Les axes prioritaires du pôle Eurobiomed sont les suivants :

- maladies infectieuses et tropicales
- dispositifs médicaux et bio-ingénierie
- soins et accompagnement au vieillissement
- cancers rares et agressifs
- immunologie et applications thérapeutiques

Le pôle représente aujourd'hui :

- 183 adhérents dont 96 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dont 46 sur Marseille Provence Métropole
- sur les 46 membres de MPM, 31 sont des entreprises
- 76 projets financés représentant un budget total de 215 millions d'euros financés à hauteur de 50 millions d'euros de financements publics

En 2010, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 30 nouvelles adhésions,
- la réalisation de 28 manifestations
- la participation à des salons professionnels et missions économiques à l'international
- l'implication dans des évènements en lien avec les thématiques du pôle dont l'organisation du colloque Maladies rares et orphelines
- l'entrée en phase opérationnelle du projet européen Euromédiag
- le travail de soutien au développement de plates-formes technologiques

Les objectifs du pôle pour 2011 sont les suivants :

- le développement du flux de projets de Recherche et Développement
- la prospection de nouveaux membres du pôle
- le développement des services aux entreprises (formations, marketing, communication...)
- des actions d'animation de la filière santé / biotechnologies (rencontres Biorezo, journées, thématiques, organisation de colloques...)
- des actions à l'international (participation à des salons professionnels, à des missions économiques...)
- des mises en relation avec les autres pôles de compétitivité bio
- le développement des outils de communication

Le budget prévisionnel de l'association Eurobiomed pour le développement du pôle de compétitivité sur la filière santé / biotechnologies pour 2011 s'élève à 1 150 000 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Achat et fournitures administratives	14 000	Produits divers et autres financements	79 000
Redevance	8 000	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	60 000
Location	85 000	Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	242 000
Charges locatives	2 000	Conseil Régional PACA Recherche	39 000
Prime d'assurance	4 000	Conseil Régional Languedoc Roussillon	120 000
Entretien locaux	1 000	DREAL Languedoc Roussillon	70 000
Frais de colloque / séminaires	100 000	DREAL PACA	70 000
Rémunération d'intermédiaires	80 000	Communauté d'Agglomération de Montpellier	30 000
Publicité-Impression-Edition	85 000	Communauté du pays d'Aix	10 000
Transport de biens	5 000	Toulon Provence Méditerranée	12 000
Déplacements	73 500	Communauté d'Agglomération de Nîmes	30 000
Frais de postaux	16 000	Nice Côte d'Azur	45 000
Adhésion groupes professionnels	5 000	Conseil Général des Bouches du Rhône	20 000

Signé le 28 Mars 2011

Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Autres charges courantes	3 000	Conseil Général des Alpes Maritime 06	25 000
Rémunération personnel	360 000	Conseil Général du Var 83	10 000
Charges salariales	170 000	Conseil Général 34	6 000
Dotations aux amortissements	8 500	Conseil Général 30	5 000
Contributions et valorisations	130 000	Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille	62 000
		Autres agglomérations	10 000
		Cotisations	75 000
		Contributions et valorisations volontaires en nature	130 000
Total	1 150 000	Total	1 150 000

3/ Pégase :

La filière aéronautique est prépondérante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 40 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être le leader mondial de la production d'hélicoptères et le leader européen concernant les satellites et essais.

Appuyé sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux. Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

L'association est composée à ce jour de 181 adhérents issus des mondes académique et industriel. Parmi eux, on peut citer Dassault, Avera TA, Weir Power Industrial, ou encore l'INRIA.

A ce jour, sur Marseille Provence Métropole, 37 adhérents dont 16 entreprises telles qu'Eurocopter, Cybernétix et le Groupe Bonnans.sa, représentant plus de 7 000 emplois ; 9 laboratoires de recherche (Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre, L2MP ...), l'Ecole Centrale font partie du pôle Pégase.

L'association « Pégase » a pour mission de conduire les projets d'accompagnement pérennisant la dynamique de ce domaine sur le territoire et de générer durablement de la valeur ajoutée et de la compétitivité, en structurant et en développant la filière aéronautique et spatiale en région appuyé sur le potentiel existant.

L'objectif de l'association « Pégase » est de développer de nouveaux usages et de nouvelles technologies afin de créer 10 000 emplois sur 10 ans.

Les nouveaux usages concernent :

- la surveillance de site confiné,
- l'intervention en milieu hostile,
- le transport en toute condition,
- le transport de charges lourdes.

Les nouvelles technologies sont relatives :

- aux drones, dirigeables et aérospères,
- les systèmes et systèmes d'évitement d'obstacles,
- la vision en tout temps.

Sur les 40 projets labellisés par le pôle depuis sa création, 10 projets ont reçu une décision de financement positive en 2010. L'ensemble des projets représente un budget de 127 millions d'euros dont 54,5 millions de financements publics.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le plan d'actions 2011 met en avant 4 axes fort :

- L'émergence des projets : il s'agit de reconduire les groupes de travail qui ont pour objectif de faire émerger des projets de R & D soutenant la filière, en formalisant et en donnant une réalité industrielle aux idées identifiées. L'objectif 2011 est de faire émerger au moins 3 grands programmes structurants sur les filières clés.
- La construction de projets de R & D : c'est une des missions phares du pôle. Il s'agit de monter, labelliser et obtenir les financements de projets de R & D. L'objectif 2011 est de financer les projets à hauteur de 40 millions et de créer de 1 500 à 2 000 emplois en 10 ans.
- Le développement de l'écosystème : le développement de la filière nécessite le renforcement de la structuration de la filière en fédérant des adhérents, en menant des actions collectives et en assurant la promotion et l'animation de la filière.
- Le management général de la gouvernance et actions collectives : mise en place de la comptabilité analytique, renforcement de l'équipe (3 personnes) et formalisation des procédures, contrat type, gestion de sécurité

De son côté, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soutien la filière aéronautique notamment :

- en finançant la gouvernance et l'animation du pôle,
- en abondant au Fond Unique Interministériel,
- en mettant en relation le pôle avec les acteurs économiques et académiques du territoire de la Communauté Urbaine,
- en construisant une offre foncière et immobilière en partenariat avec le pôle sur le parc d'activité des Florides. Notamment le village d'entreprises de 17 000 m² dont les travaux seront lancés fin 2011 et qui a été configuré avec le Pôle Pégase.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, largement concernée sur son territoire par cette filière, affirme son soutien à l'association « Pégase » dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

En 2010, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement du pôle Pégase qui implique une entreprise de son territoire.

En 2010, le pôle Pégase a labellisé 3 projets de R & D sur lesquels Marseille Provence Métropole est intervenu. Le projet Share concernant l'entreprise Opéra Ergonomie, le projet Drop concernant l'entreprise Aeromecanic et le projet Anisa concernant l'entreprise Mermec pour un montant total de 230 000 euros.

Le budget prévisionnel de l'association « Pégase » pour 2011 s'élève à 1 370 000 euros.

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats		Subventions d'exploitations	
Achats d'études et prestations de service	217 000	Conseil Régional	125 000
Fournitures administratives, entretien	15 000	FEDER	125 000
		FRED 2010 - Etat	300 000
Services extérieurs			
Sous-traitance générale		Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	20 000
Location mobilier/ hébergement	70 000	Agglopôle Provence	30 000
		CASA	10 000
Autres services extérieurs		COGA	15 000

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

		CPA	30 000
Rémunérations d'intermédiaires	285 000	NCA	20 000
		Ouest provence	25 000
Publicité, publications et relations publiques	18 000	TPM	15 000
Déplacements, missions et réception	90 000		
Frais postaux de télécommunications	12 000	CG 06	15 000
		CG 13	15 000
Rémunération personnel	281 000	CG 83	25 000
Charges salariales	152 000	CG 84	20 000
		Autres produits sur gestion courante	
		Prestations sur projets	190 000
		Contrats de croissance	80 000
		Cotisations	80 000
Total des charges prévisionnelles	1 140 000	Total des produits prévisionnels	1 140 000
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
<i>Mise à disposition gratuite des biens et prestations</i>		<i>Prestations en nature</i>	
Gouvernance	222 000	Gouvernance	222 000
Locaux	8 000	Locaux	8 000
Total des charges	1 370 000	Total des produits	1 370 000

4/ Mer PACA :

Le pôle Mer PACA à vocation mondiale (pôle bi régional PACA/Bretagne) est porté par l'association Toulon Var Technopôle (TVT) qui assure « l'ingénierie, l'animation et la gouvernance du Pôle Mer PACA ».

Avec 19 500 emplois directs, 2 200 emplois en R&D et dans la recherche publique, 200 millions d'euros de dépenses R&D par les entreprises, 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 135 industriels porteurs du projet, 80 laboratoires et organismes de formations, l'enjeu économique majeur du pôle MER est de créer 3 000 emplois directs et de pérenniser 5 000 emplois et 200 millions d'euros d'investissement.

Marseille Provence Métropole est très impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (Centre d'Océanologie de Marseille, Ecole Centrale Marseille, INPP, IRPHE, Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique...) et industrielles (Cybernetix, Comex, Moteurs Baudouin, Contrôle Mesure Régulation, le Port Autonome de Marseille...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise et notamment sur Marseille et La Ciotat.

Les thématiques du pôle Mer PACA sont les suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes : surveillance et contrôle des approches maritimes, sécurité des installations sensibles (ports, plate forme offshore...),
- naval et nautisme : e-maintenance, modélisation et suivi dynamique de l'état des navires, amélioration de la productivité par le développement de robots intelligents,
- ressources énergétiques marines : exploitation pétrolière offshore, robots d'intervention sous-marins, exploitation de l'énergie des courants marins, des vagues, des marées et du vent,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

- ressources biologiques marines : nouvelles molécules issues de la biodiversité marine, valorisation des produits de la pêche, repeuplement, pêche et développement durable,
- environnement et aménagement du littoral : surveillance et modélisation de l'environnement marin et côtier, aménagement du littoral, infrastructure côtière respectant l'environnement.

Le pôle représente aujourd'hui :

- 296 membres dont 237 sont en Paca et dont 52 sur Marseille Provence Métropole
- Sur 52 membres sur Marseille Provence Métropole : 32 sont des entreprises
- 118 financés ce qui représente un budget total engagé de 302 millions d'euros dont 117 millions d'euros de financements publics obtenus.

En 2010, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 18 nouvelles adhésions
- l'implication dans 3 grands salons en lien avec les thématiques du pôle
- la participation à la réponse de l'appel à projets pour les pôles éco-technologies
- l'implication dans les programmes fédérateurs définis par le pôle dont le programme Navires du Futur
- l'extension territoriale sur Languedoc Roussillon et Corse

Les objectifs du pôle pour 2011 outre l'aide au montage de projets de R&D sont de :

- renforcer l'ancrage dans le tissu économique et institutionnel de la région PACA
- animer les 10 programmes fédérateurs du pôle
- mettre en place l'interpôle Solutions Durables pour Villes Côtières
- développer l'action et la visibilité internationale du pôle
- faire du Bassin Méditerranéen, une priorité de développement du pôle
- développer des accords de coopération avec d'autres clusters européens
- aider les membres aux actions de grand export

En 2010, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier à deux projets de Recherche et Développement du pôle Mer qui impliquent deux entreprises de son territoire :

- Projet ROV 3 D : Développement d'outils de relevé sous-marin en 3D, en temps réel et de façon totalement non-intrusive

Entreprise soutenue : Comex SA (Marseille) financée à hauteur de 60 000 euros.

- Projet PARAMILLS : Développement et démonstration opérationnelle d'un modem acoustique à faisceau pointable pour plate-forme sous-marine

Entreprise soutenue : Ixsea (La Ciotat) financée à hauteur de 60 000 euros

Le budget prévisionnel de TVT pour le développement du Pôle Mer PACA pour 2011 s'élève à 2 088 500 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Achat	680	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	30 000
Sous traitance générale	281 771	Union Européenne	107 000
Documentation	500	Europe Ferder Région Paca	150 000
Divers Cotisations	2 000	Europe Ferder Région Paca (financement sur opérations)	45 000
Manifestations	65 000	Etat	341 500
Personnel extérieur	174 000	Conseil Régional PACA	100 000

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Publicité-Impression-Edition	91 776	Communauté du pays d'Aix	3 000
Déplacements / réceptions	140 300	Toulon Provence Méditerranée	200 000
Dépenses générales	142 597	Nice Côte d'Azur	20 000
Salaires	620 938	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	10 000
Charges	372 562	Conseil Général des Alpes Maritime 06	15 000
Participations des membres aux actions	143 000	Conseil Général du Var 83	200 000
Locations locaux	53 376	Cotisations	250 000
		Mise à disposition	174 000
		Succes Fee	200 000
		Participation des membres aux actions	143 000
		Pôle Solutions Durables et Villes Côtières (Etat et TPM)	100 000
Total	2 088 500	Total	2 088 500

5/ Solutions Communicantes Sécurisées :

Le pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées » compte, fin 2010, 250 membres, dont 30 sur Marseille Provence Métropole (19 entreprises). Il associe en PACA d'importants industriels régionaux tels que Gemalto, Philips, St Microelectronics ou encore IBM, ainsi que des laboratoires tels que le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille (LIF), le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS), le Laboratoire Matériaux & Microélectronique de Provence (L2MP Polytech) ou Eurecom.

Le secteur représente plus de 6 500 chercheurs dans les entreprises privées et plus de 1 200 dans le secteur public qui collaborent quotidiennement, 25 entreprises d'envergure mondiale qui ont leur siège ou une de leur filiale dans la région. 1500 ingénieurs et docteurs sont formés en PACA chaque année. Le pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » représente 41 000 emplois.

Les axes stratégiques définis par le pôle sont :

- Le développement de projets de recherche et développement innovants et compétitifs,
- L'aide au développement des PME,
- La participation à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC.

Les thématiques abordées sont :

- la microélectronique,
- les objets communicants sécurisés,
- l'industrie des télécommunications,
- la conception, le développement et l'entretien de logiciels,
- les technologies du multimédia.

La commission projet du pôle a labellisé 69 projets en 2010, 24 ont été retenus et financés par l'Agence Nationale de la Recherche, la Direction Générale des Entreprises ou le Conseil Régional PACA. Ces 24 projets représentent un budget d'investissement de 59 millions d'euros pour 24,2 millions de cofinancement public. Depuis la naissance du pôle en 2006, ce sont 122 projets qui ont été labellisés, pour un budget total d'investissement de 860 millions d'euros, dont 188 millions de financement public.

Pour l'année 2010, le pôle s'est fixé comme objectif de développer des projets R&D innovants compétitifs avec :

- la réalisation d'actions en faveur du développement des projets
- le déploiement de projets top down stratégiques
- mise à jour des roadmaps et coordination de l'émergence sur les axes
- favoriser la transition des projets ANR en projets APRF&FUI
- émergence projets en support des livres blancs « métiers » du PRIDES SCS
- renforcement des coopérations avec d'autres pôles et acteurs internationaux de l'innovation

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Pour l'année 2011, les actions prioritaires seront notamment :

- contribuer à l'attractivité de la région PACA
- mettre en œuvre la coopération technologique
- animer et développer les réseaux de l'innovation
- communiquer et former
- développer la notoriété internationale du pôle

Marseille Provence Métropole est très concernée sur son territoire par ce pôle de compétitivité avec la présence d'un industriel majeur, Gemalto, de nombreuses PMI/PME relevant des secteurs portés par le pôle et par la présence de laboratoires et d'unités d'enseignement supérieur. La recherche publique en microélectronique est ainsi localisée sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et la filière des technologies du multimédia concentrée sur le pôle multimédia de la Belle-de-Mai.

Le budget prévisionnel du pôle Solutions Communicantes Sécurisées pour 2011 s'élève à 1 220 575 euros.

Dépenses (en euros)	Montant	Recettes (en euros)	Montant
Achats	6 500	Subventions	751 000
Achat études			
Achat et fournitures administratives	6 500	Etat	310 000
Services extérieurs	22 500	FEDER	110 000
Sous traitance générale		Conseil Régional PACA	100 000
Locations	2 000	Départements	66 000
Charges locative	2 500	CG06	30 000
Maintenance	12 000	CG13	30 000
Assurances	1 000	CG83	6 000
Documentation	5 000		
		Communauté de communes	155 000
Autres services extérieurs	476 000	MPM	20 000
Rémunérations d'intermédiaires		NCA	45 000
Honoraires	302 850	CASA	45 000
Publicité, relation publique	36 900	CPA	45 000
Téléphone et poste	14 000		
Déplacement, missions et réceptions	107 250	Communes	10 000
Participations conférences	15 000	Ville de Rousset	10 000
Charges de personnel	659 575	Autofinancement	469 575
Salaires	429 600		
Charges sociales	177 975	Ventes	73 750
Autres charges	52 000	Prestations de services	40 000
		Participations	33 750
Autres charges gestion courante			
		Autres produits gestion courante	345 825
Dotation aux amortissements	6 000	Cotisations	345 825
Emploi des contributions en nature	50 000	Ressources des contributions en nature	50 000
Total dépenses	1 220 575	Total Recettes	1 220 575

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

6/ Capénergies :

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer partie des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Le périmètre du pôle couvre sept domaines :

- La maîtrise de la demande en énergie,
- Le solaire,
- L'éolien,
- L'hydraulique / ENR marines / Géothermie,
- La biomasse / bioénergies,
- Hydrogène et stockage
- Systèmes couplés et intégrés,
- La fission,
- La fusion.

Le pôle implique aujourd'hui près de 424 acteurs présents sur un territoire qui s'étend sur Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe, Ile de la Réunion et Principauté de Monaco. Sur les 214 adhérents de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur, 48 (dont 26 entreprises) sont situés sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Ces acteurs représentent l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux groupes industriels en passant par des laboratoires ou des centres de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres porteurs du projet sont le CEA Cadarache et EDF, mais parmi les partenaires, on compte sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les entreprises suivantes : Herteman Genie Climatique, Technoplus, Cybernetix, Eco Delta, Edf, Groupe Snef, Ingerop, Port Autonome de Marseille, Société Française d'Eoliennes et Suez Energies ainsi que Centrale Marseille, Polytech Marseille avec le laboratoire IUSTI et Euromed Marseille.

Le pôle répond aux objectifs suivants :

- La recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- Un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie,
- La diminution de la dépendance énergétique nationale,
- La maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie.

L'ambition du pôle étant d'aboutir à la création de 6 600 emplois directs et 12 600 emplois indirects à l'horizon 2010/2015.

Outre le contrat de performance voté en 2009, l'année 2010 a été marquée par :

- La détection, la labellisation et le financement de projets de R&D : depuis la création de Capénergies, 303 projets ont été financés, représentant un budget de 400 millions d'euros dont un cofinancement public de 165 millions d'euros.
- La poursuite des collaborations avec les pôles s'inscrivant sur la thématique énergie, et avec les autres pôles Provence- Alpes-Côte d'Azur sur des projets inter-pôles.
- Des actions de communication et la participation à des salons. Le développement des actions à l'international : accueil de délégation, missions à l'étranger et soutien des membres sur les programmes européens.
- Des actions d'animation et de sensibilisation auprès des membres sur des thématiques telles que la sécurité économique et la propriété industrielle, la gestion des compétences etc.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

L'année 2011 sera axée sur :

- Le soutien au développement de la R&D, au déploiement de projets structurants, la création de synergie entre membres du pôle,
- La promotion des activités et des projets des membres du pôle,
- Les actions à l'international : accompagnement des membres et promotion des territoires,
- Des actions spécifiques de soutien et d'animation, en axant les efforts sur la propriété industrielle, la gestion des compétences ou encore la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le budget prévisionnel de l'association Capenergies pour le développement du pôle de compétitivité « Capenergies » pour 2011 s'élève à 1 408 879 euros.

Dépenses (en euros)	Montant	Recettes (en euros)	Montant
Achats		Vente de produits finis	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000		
Fournitures administratives	5 000	Subventions	
Autres fournitures	12 200	<i>Etat</i>	190 000
Services externes		DIRECCTE PACA	140 000
Sous-traitance générale	94 250	DIRECCTE CORSE	50 000
Location mobilier/ hébergement	17 200	Collectivité Territoriale Corse	100 000
Autres services extérieurs		Région PACA	245 000
Rémunération intermédiaires et honoraires	90 600	Départements	
Publicité-Impression-Edition	25 000	CG 06	22 500
Déplacements	156 129	CG 84	10 000
Frais de postaux	11 000	CG 04	5 000
Divers	5 000	CG 83	8 000
Impôts et taxes		CG 13	15 000
Charges de personnel			
<i>Rémunération personnel</i>	154 667	Intercommunalité	
<i>Charges sociales</i>	77 333	MPM	10 000
Autres charges de personnel	568 000	CUNCA	40 000
		TPM	8 000
		CPA	30 000
		Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	204 000
		Participation membres porteurs	
		CEA	140 000
		EDF	30 000
		Subventions actions collectives	163 879
Mise à disposition gratuite des locaux et des infrastructures	75 000	Prestations en nature CEA	75 000
Mise à disposition gratuite de personnel	112 500	Prestations en nature AREVA	112 500
Total	1 408 879	Total	1 408 879

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

7/ Risques :

Le pôle bi régional « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » labellisé en 2005 vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant au tout premier plan européen, voire mondial, dans le domaine de la gestion des risques.

Avec plus de 100 entreprises dans la filière, 7 500 emplois directs dont 3 500 en R&D, 1 200 chercheurs dans 57 unités de recherche, le pôle représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques, technologiques (Ecole Centrale Marseille, CRITT Chimie, BRGM, Laboratoire de Chimie et Environnement (U1), LSIS-Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes...) et industrielles (Société des Eaux de Marseille, Port Autonome de Marseille, Géocéan, ALTI Consultants, J&P GEO, PIXIM SA, SITES...) reconnues sur son territoire.

Le pilotage, l'animation et la gouvernance du pôle de compétitivité sont assurés par l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques.

Les thématiques du pôle sont les suivantes :

1/ Les risques naturels

- Risque mouvement de terrain (affaissement, tassement, séismes ...)
- Risque inondation soit par débordement de cours d'eau, soit par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement (exemple récent du Rhône)
- Risque incendie lié aux conditions météorologiques régionales (fort vent et sécheresse)
- Risque avalanche dans les Alpes notamment

2/ Les risques industriels et technologiques

- Risque industriel majeur se produisant sur un site chimique ou pétrolier
- Risque nucléaire (irradiation à proximité de la source de rayonnement, contamination par des poussières radioactives)
- Risque lié à la rupture des barrages
- Risque transport de matières dangereuses (par canalisations, par voies de communication)

3/ Les risques urbains

- Risques liés à l'urbanisation rapide, notamment dans les zones périphériques où les infrastructures de base (voiries, réseaux divers) sont souvent déficientes ou inexistantes
- Risques liés aux maladies hydriques et à la mauvaise élimination des déchets ménagers et industriels
- Risques liés au transport de manière globale, les risques liés à des conditions de vie difficiles dans les villes où les modes de gestion ne sont pas à la hauteur des besoins.

4/ Les systèmes intégrés et technologies transverses

- Systèmes d'observation et capteurs (satellites, drones, terrestres)
- Systèmes d'information intégrée
- Systèmes d'information géographique
- Télécommunications sécurisées
- Systèmes et équipements de localisation et navigation

Le bilan du pôle risques en 2010 est le suivant :

- 191 adhérents dont 141 en Provence- Alpes-Côte d'Azur
- sur ces 141 adhérents Provence- Alpes-Côte d'Azur : 35 membres sur le territoire de Marseille Provence Métropole dont 19 sont des PME
- 64 projets de recherche et développement représentant un budget de 99 millions d'euros financés à hauteur de 10 millions d'euros de financement publics
- participation et organisation de plusieurs manifestations sur les thématiques du pôle

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

- participation à des missions à l'international
- accompagnement des entreprises : programme d'intelligence économique, formation, actions collectives...

Un plan d'actions a été mis en place par le pôle pour 2011 :

- renforcer l'accompagnement des PME-PMI au développement des projets de R&D,
- animer et développer les programmes sur les différentes thématiques du pôle,
- mettre en place des actions de formation à destination des membres avec une analyse des besoins de formation liés à la filière du risque,
- développer les projets de R&D internationaux et accompagner les entreprises à l'international,
- développer les supports de communication et intensifier le programme de manifestations thématiques.

Le budget prévisionnel de l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du Pôle de compétitivité Risques pour 2011 s'élève à 990 500 euros.

DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Achat et fournitures administratives	10 000	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	5 000
Documentation générale	1 000	Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	240 000
Sous traitance générale	20 000	Conseil Régional Languedoc Roussillon	30 000
Location	39 000	Etat / FNADT	180 000
Etudes	33 600	Nice Côte d'Azur	20 000
Prime d'assurance	4 000	Communauté du pays d'Aix	15 000
Entretien et maintenance	10 000	San Ouest Provence	10 000
Rémunération intermédiaires et honoraires	12 000	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	15 000
Publicité-Impression-Edition	14 000	Conseil Général des Alpes Maritime 06	22 500
Déplacements	50 000	Conseil Général 34	6 000
Frais de postaux et télécom	10 000	Conseil Général 84	5 000
Impôts et taxes	8 400	Mairie de Barcelonnette	500
Services bancaires	1 500	Cotisations	131 500
Divers	1 500	Contributions et valorisations volontaires en nature	300 000
Rémunération personnel	250 000	Contrats aidés	10 000
Charges salariales	181 500		
Autres charges	19 000		
Contributions et valorisations	300 000		
Colloques et séminaires	25 000		
TOTAL	990 500	TOTAL	990 500

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement de ces 7 pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 205 000 euros aux sept pôles de compétitivité soutenus par Marseille Provence Métropole répartis comme suit :

OPTITEC	60 000 euros
EUROBIOMED	60 000 euros
PEGASE	20 000 euros
MER PACA	30 000 euros
SCS	20 000 euros
CAPENERGIES	10 000 euros
RISQUES	5 000 euros

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles
Et Agglomération numérique, Université,
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI